

IVAN GOBRY

# PHILIPPE V

1316-1322

FRÈRE DE LOUIS X



HISTOIRE  
DES

# ROIS

DE  
FRANCE

Pygmalion

Extrait de la publication

# R

HISTOIRE  
DES  
ROIS  
DE  
FRANCE

Pendant presque mille quatre cents ans, des rois se sont succédé de manière quasiment ininterrompue sur le trône de France. Ils étaient issus de trois célèbres dynasties, les Mérovingiens, les Carolingiens et les Capétiens. À travers l'épopée tumultueuse de leurs vies et de leurs règnes, où se révèlent des personnalités diverses et parfois controversées, renaissent avec un grand éclat les heures les plus prestigieuses et les plus exaltantes de notre Histoire.

## PHILIPPE V

1316-1322



Collection particulière de l'auteur.

### IVAN GOBRY

Ivan Gobry est docteur ès Lettres. Il a enseigné pendant 27 ans à l'Université de Reims et parallèlement à l'Institut catholique de Paris. Auteur de plus de cent ouvrages, il a participé à de multiples émissions et conférences radiophoniques et reçu de très nombreux prix, dont cinq de l'Académie française. C'est un grand spécialiste de l'histoire du Moyen Âge.

**Philippe V, dit le Long, roi de 1316 à 1322**, se range parmi « les trois fils de Philippe IV le Bel », entre lesquels la continuité chronologique semble établir une continuité politique. Cependant, en cinq ans, Philippe V a accompli une œuvre politique d'une ampleur et d'une complexité stupéfiantes, en pacifiant des provinces révoltées, en créant des institutions dirigeantes et, dans les régions, des organismes étroitement dépendants, tant dans l'administration que dans les finances et la justice.

À cette œuvre, il a associé toutes les classes du royaume, des princes du sang aux roturiers, élevant même ceux-ci aux plus hauts postes de responsabilité. De sorte que son gouvernement n'a pas été seulement une œuvre de réforme de l'État, mais encore une œuvre d'unité de la nation.

## Pygmalion

Extrait de la publication





# Histoire des Rois de France

## DU MÊME AUTEUR

### Chez Pygmalion

*La Reine Christine*, 1999.  
*Pépin le Bref*, 2001.  
*Louis I<sup>er</sup>*, 2002.  
*Louis VII*, 2002.  
*Philippe I<sup>er</sup>*, 2003.  
*Louis VI*, 2003.  
*Clotaire I<sup>er</sup>*, 2003.  
*Saint Augustin*, 2004.  
*Philippe III*, 2004.  
*Clotaire II*, 2005.  
*Eudes*, 2005.  
*Robert II*, 2005.  
*Dagobert I<sup>er</sup>*, 2006.  
*Charles II le Chauve*, 2007.  
*Charles III le Simple*, 2007.  
*Henri I<sup>er</sup>*, 2007.  
*Louis IV*, 2008.  
*Lothaire*, 2008.  
*Dictionnaire des papes*, 2008.  
*Louis V*, 2009.  
*Louis VIII*, 2009.  
*Louis X*, 2010.

### Chez d'autres éditeurs

*Clovis le Grand*, Régnier, 1995.  
*Frédéric Barberousse*, Tallandier, 1997.  
*Les Premiers rois de France. La Dynastie des Mérovingiens*, Tallandier, 1998.  
*La Civilisation médiévale*, Tallandier, 1999.  
*Charlemagne*, Le Rocher, 1999.  
*Les Capétiens*, Tallandier, 2001.  
*Louis XI*, Tallandier, 2001.  
*Charles VII*, Tallandier, 2001.  
*Mathilde de Toscane*, Éd. Clovis, 2002.  
*La Gloire des Capétiens*, Éd. Godefroy de Bouillon, 2007.  
*Le Baptême de Clovis*, Éd. Bernard Gionavangeli, 2008.

IVAN GOBRY

Histoire  
des Rois de France

# PHILIPPE V

*Frère de Louis X*

1316-1322



Pygmalion

Sur simple demande adressée à  
Pygmalion, 87 quai Panhard et Levassor 75647 Paris Cedex 13,  
vous recevrez gratuitement notre catalogue  
qui vous tiendra au courant de nos dernières publications.

---

© 2010 Pygmalion, département de Flammarion  
ISBN 978-2-7564-0273-4

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5 (2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

PREMIÈRE PARTIE

*AVANT LE RÈGNE*



# I

## SOUS PHILIPPE IV LE BEL

1293-1314

En mourant, Philippe le Bel laissait trois fils majeurs, tous enfants de la reine Jeanne de Navarre, son épouse : Louis, né en 1289, devenu roi de Navarre par succession à sa mère ; Philippe, né en 1293, comte de Poitiers (et comte de Bourgogne par son mariage avec la comtesse Jeanne I<sup>re</sup>) ; Charles, né en 1295, comte de la Marche et de Bigorre.

Trois hommes beaux et pleins de santé dont un seul, au moment du décès paternel, était destiné à recevoir la couronne de France : Louis, nanti du droit d'aînesse, qui prit le nom de Louis X, le dernier de ce nom, son bisaïeul ayant porté celui de Louis IX.

Un seul, parmi ces trois princes, était ainsi destiné au trône de France. La prévision de Philippe le Bel et de son entourage fut déjouée par les événements : les trois frères montèrent tour à tour sur le trône, en le laissant vide après leur mort, faute de descendance mâle. Philippe le Long, second fils de Philippe le Bel, ignorait tout à fait en 1314, quand son père mourut, et que son frère Louis hérita du royaume, qu'il succéderait à son

## PHILIPPE V

tour, vingt mois plus tard, à cet aîné envié. Philippe V fut donc roi, non pas malgré lui, car il fit tout, à partir d'un certain moment, pour ceindre la couronne, mais malgré ses suppositions antérieures.

Sa vie fut de la sorte, sous le règne de son père, celle d'un prince sans avenir royal. Fut-elle pour cela plus morose ? Peut-on supposer que, s'il eût été héritier désigné, il eût connu une existence plus brillante ? Rien n'est moins sûr. Philippe le Bel était un souverain dur, dominateur, implacable, qui souhaitait exercer le pouvoir sans partage et n'admettait en son conseil que des hommes capables de l'approuver ou de garder le silence. Quand on voit comment Louis X, l'héritier, fut traité avec hauteur et condescendance, on ne peut guère imaginer que son cadet, à sa place, eût été traité avec plus de considération.

L'éducation des trois princes royaux fut d'ailleurs négligée. Leur père leur fit, certes, donner des leçons d'équitation et d'arts martiaux, mais en compagnie d'autres garçons de l'aristocratie, c'est-à-dire selon les règles habituelles de leur caste. Quant à la formation intellectuelle et spirituelle, elle semble ne pas avoir tenu une grande place. Le jeune Philippe ne reçut certainement pas des leçons, comme ses ascendants, de maîtres doctes et réputés, sinon les chroniqueurs du temps s'en feraient l'écho. Ils mentionnent certes une attention que lui prodigua le fameux cardinal Lemoine ; mais celle-ci ne fut certainement pas pour un bénéfice scolaire. Si l'on ne trouve trace chez ce prince d'un enseignement humaniste, on peut affirmer qu'on lui inculqua le goût de la poésie et de la musique, qu'il cultiva.

On peut douter aussi qu'il reçût, durant son enfance, des soins maternels attentifs. Sa mère, la forte et intrépide Jeanne, sut certes s'acquitter de sept maternités, mais elle fut peu présente à la cour de son mari. Elle était reine de Navarre et comtesse de Champagne depuis l'âge de deux ans ; elle garda ces titres et le gouvernement de ces États tout le reste de sa vie, bien qu'étant l'épouse du roi de France. Son père, Henri I<sup>er</sup> de Navarre, était devenu souverain de ce petit royaume

## *SOUS PHILIPPE IV LE BEL*

espagnol à la disparition de son frère Thibaud II, mari d'Isabelle, fille de saint Louis, et mort sans progéniture.

Par la volonté de son père, et par l'acquiescement des États de Navarre, qui la reconnurent pour Reine (1274), Jeanne fut fiancée à Philippe le Bel dès le berceau, et l'épousa quand elle eut atteint l'âge de douze ans (1284). Jusqu'alors, la reine Blanche, sa mère, fut chargée de la régence. Mais quand Jeanne fut reconnue majeure pour le mariage, elle le fut déclarée également pour assumer la royauté.

Ce fut pour cette souveraine zélée l'occasion, et surtout l'obligation permanente, de voyages à travers la France et de séjours dans les trois capitales : à Pampelune, où elle présidait le gouvernement ; à Paris, où elle comptait parmi les membres du conseil royal ; à Troyes, et parfois dans d'autres villes de Champagne ou de Brie, où elle exerçait son autorité de comtesse.

Peut-être faut-il voir dans l'influence maternelle, chez Philippe le Long, son goût pour la poésie et la musique. La comtesse Marie, épouse du comte Henri I<sup>er</sup> et aïeule de Jeanne, avait établi dans son palais de la Cité, près de la cathédrale, une cour réputée dans toute l'Europe pour sa culture littéraire. Là avaient chanté leurs poèmes Gace Brûlé, André le Chapelain, et surtout Chrétien de Troyes, le plus merveilleux parmi les auteurs de romans courtois. Jeanne avait hérité de cette cour, moins brillante, certes, qu'un demi-siècle plus tôt, mais où l'influence courtoise restait vive.

Jeanne compléta ces deux aspects de sa personnalité, politique et poétique, par un aspect philanthropique, qu'elle illustra cette fois à Paris. S'intéressant au sort des écoliers pauvres, elle fonda pour eux le collège de Navarre, où non seulement ils étudiaient gratuitement, mais où ils recevaient le gîte et le couvert.

Le premier souci des souverains à l'égard de leurs fils fut de leur trouver une épouse, pour garantir des liens diplomatiques avec les autres maisons royales, mais surtout pour

## PHILIPPE V

assurer l'avenir de la monarchie. Et comme la durée de la vie humaine était courte, ils mariaient leurs enfants dès l'âge nubile.

Philippe le Bel n'échappa pas à ce souci. Son premier projet était évidemment de trouver une fiancée pour son héritier, le prince Louis, dit le Hutin, né en 1289. Celle-ci fut obtenue dès qu'il eut l'âge de dix ans. C'était Marguerite, fille aînée du duc Robert II de Bourgogne et de sa femme Agnès, fille de saint Louis. La fillette avait un an de moins que son fiancé. Un siècle plus tôt, à une époque où le clergé se montrait fort scrupuleux quant à la prohibition de la consanguinité, un tel mariage n'aurait pu être décidé : Philippe le Bel était lui-même, comme la jeune Marguerite, le petit-fils de saint Louis. Ce motif de nullité fut si peu perçu que, en 1316, quand Louis X résolut de se séparer de Marguerite, on ne trouva pas d'autre moyen que de supprimer cette reine encombrante.

En septembre 1305, on n'en était pas là. Louis, devenu roi de Navarre cinq mois plus tôt par le décès de sa mère, et paré du titre d'héritier de la couronne de France, épousa Marguerite de Bourgogne dans la chapelle du château de Vernon<sup>1</sup>. Cela se fit dans l'intimité familiale et loin du bon peuple de Paris : il convenait de ne pas conférer à l'héritier une autorité et une popularité indues.

Le mariage des deux princes cadets était déjà préparé, les deux frères avec les deux sœurs. Celles-ci étaient les filles du comte Otton IV de Bourgogne, fief de l'Empire germanique séparé par la Saône du duché de Bourgogne, fief de la couronne de France. Cette double union fut décidée à l'occasion d'une querelle germanique. Otton IV, comte de Bourgogne depuis 1279, souhaitait se soustraire à l'autorité de l'empereur Rodolphe de Habsbourg. Il profita de ce que celui-ci, étant en guerre permanente contre le roi de Bohême, le comte de Savoie, les vassaux de Bade, de Thuringe et les villes toscanes, n'avait pas les moyens de sévir contre ce vassal excentrique.

---

1. Dont le roi de France était seigneur depuis 1196.

## *SOUS PHILIPPE IV LE BEL*

En 1291, par le traité d'Évreux, Otton se plaça sous la protection de Philippe le Bel.

Pour prix de cette protection, le comte accordait la main de sa fille aînée, Jeanne, qui venait de naître, à un prince de la maison de France. Le bénéfice semblait maigre pour la Couronne. Pour tout dire, il était dubitatif et aléatoire. Le traité stipulait que, au cas où Otton n'obtiendrait pas d'héritier mâle, ce serait sa fille Jeanne qui hériterait de la comté, et ce serait son époux qui deviendrait comte de Bourgogne. Aléatoire en effet, car le comte avait de fortes chances d'engendrer un fils.

Otton comptait faire épouser sa fille à Louis le Hutin. Elle serait devenue reine de France. Mais si un frère lui naissait ensuite, la comté de Bourgogne échappait aux Capétiens. Philippe le Bel préféra unir son héritier à une fille du duc de Bourgogne.

Otton dut se contenter, pour sa fille Jeanne, du second fils du roi de France, Philippe. Et comme cinq ans plus tard, en 1296, naissait au comte une nouvelle fille, baptisée sous le nom de Blanche, on la fiança au troisième fils de Philippe le Bel, le prince Charles. La maison de Bourgogne comtale était ainsi étroitement soudée à la monarchie française.

Ces nouvelles fiançailles arrivaient à temps pour le comte Otton. En 1300, la comtesse mit au monde un fils, Robert, qui devenait l'héritier présomptif de la comté et déjouait la manœuvre du roi de France. Nul ne se doutait alors qu'il décéderait quinze ans plus tard. Mais le roi avait prévu cette éventualité. En 1295, par le traité de Vincennes, il arrachait à Otton une convention selon laquelle le prince Philippe était reconnu comme comte palatin de Bourgogne. La comté passerait ensuite à ses héritiers, et s'il n'avait pas de descendance, elle reviendrait au roi de France.

Philippe le Long n'était pas lésé, et son père avait vu loin. Otton de Bourgogne avait épousé Mahaut (Mathilde) d'Artois, devenue la mère de ses trois enfants. Cette femme, habile politicienne, était une princesse du sang. Elle avait pour père

## PHILIPPE V

Robert II d'Artois, neveu de saint Louis. Ce Robert fut tué stupidement en 1302 à la bataille de Courtrai, remportée par les villes flamandes sur la noblesse française. Il avait eu un seul fils, Philippe, mort en 1297, et trois filles, dont l'aînée était cette même Mahaut devenue comtesse de Bourgogne. L'héritier présomptif du comté d'Artois était le fils de Philippe, Robert, âgé de quinze ans à la mort de son aïeul, capable à cet âge de revendiquer la succession. Il ne le fit pas, et sa mère Jeanne de Bretagne s'en abstint.

Ce fut seulement en 1309 que Robert III d'Artois, se jugeant victime de sa propre tante, en appela contre elle au Parlement. Celui-ci refusa de rejurer : Mahaut fut maintenue dans ses titres et possessions. Robert obtint pour toute compensation le comté de Beaumont-le-Roger en Normandie, dont l'importance était très inférieure au grand fief qui lui échappait. Il réitéra son appel en 1318 et fut une nouvelle fois débouté.

Philippe le Bel n'avait garde d'intercéder pour ce prétendant malheureux. Mahaut avait constitué pour son héritière sa fille aînée Jeanne, fiancée à Philippe le Long. Celui-ci était certain maintenant d'obtenir, par épouse interposée, la jouissance du comté d'Artois. En outre, le traité de Vincennes, conclu en 1295, faisait de lui non seulement un comte palatin de Bourgogne, mais un « duc de Salins ». Ce dernier titre peut faire sourire. La seigneurie de Salins en Bourgogne constituait un minuscule territoire sans intérêt politique. Mais l'exploitation des mines de sel assurait à son seigneur d'importants revenus.

Otton de Bourgogne ne verrait pas sa fille reine de France, mais Philippe le Bel avait astucieusement mis tous les atouts de son côté. On comprend pourquoi il tenait si fort à cette alliance de son fils avec une princesse d'un rang modeste : elle lui apportait plus de promesses que la fille d'un roi.

Toutes ces affaires étant arrangées au mieux pour les ambitions du roi, on put décider la date du mariage. Elle fut fixée au mois de janvier 1307. La célébration eut lieu à Corbeil, fief d'Hugues Capet, en même temps que celle du

## *SOUS PHILIPPE IV LE BEL*

cadet de Philippe, Charles, qui épousait Blanche, la sœur de Jeanne, âgée maintenant de douze ans. Pourquoi ces festivités réduites, loin de Paris ? Il faut supposer, pour les expliquer, comme lors du mariage de Louis de Navarre, deux sentiments de Philippe le Bel. D'abord, sa méfiance à l'égard de ses fils, qui tournait à la jalousie : il craignait leur renom, leur popularité, préférait les tenir à l'ombre. Ensuite, sa ladrerie : il évitait les dépenses. Il avait falsifié la monnaie. Neuf mois après ces mariages royaux, il faisait saisir tous les Templiers pour leur confisquer leurs biens.

Ce mariage, en vertu du traité de Vincennes, qui déshéritait indignement le jeune Robert de Bourgogne, âgé aujourd'hui de sept ans, consacrait Philippe le Long dans son titre de comte palatin de Bourgogne. Blanche elle-même, la fille cadette d'Otton, renonçait à toute forme de succession. En échange de quoi, Philippe assurait aux deux enfants écartés de la succession la somme de 95 000 livres (9 millions de francs-or). C'était au comte que cette somme devait d'ailleurs être payée.

Après de si longues fiançailles (seize ans), on peut supposer que les nouveaux époux avaient hâte de se retrouver dans l'intimité. Il n'en fut pas ainsi. Le roi Philippe avait marié son fils. Ce fut à ce père de lui accorder l'autorisation d'exercer ses droits de mari. Il les retarda comme à plaisir. L'épouse résida à l'hôtel royal de la Cité, entre ses chambrières et ses dames d'atour, l'époux au Louvre. Celui-ci était pour lors une forteresse que Philippe Auguste avait fait construire pour la défense de Paris. Philippe le Bel, à l'étroit dans le petit bâtiment de la Cité, y aménagea quelques logements.

Pendant près de deux ans, le comte palatin de Bourgogne et la comtesse sa femme furent ainsi tenus à distance l'un de l'autre, admis à se rencontrer devant témoins. Pour sa visite, toute protocolaire, le comte était accompagné de son confesseur, et la comtesse le recevait entourée des personnes de sa suite. On ne sait trop à quelle date ils furent autorisés à mener une vie d'époux. Probablement quand Philippe le Bel eut

## PHILIPPE V

acquis l'hôtel de Nesle, où il commença par loger Louis de Navarre et sa femme Marguerite.

On ignore aussi quelle fut la fidélité du comte Philippe à son épouse tenue à distance. Car on sait que son aîné, lui, entretenait des relations adultères avec une lingère dont il eut une fille.

Les événements ne manquèrent pas pourtant pour Philippe le Long durant les dernières années du règne paternel. En 1308, ce fut le mariage de sa sœur Isabelle. Elle avait seize ans et épousait Édouard II qui en avait vingt-quatre, et qui avait succédé l'année précédente à son père sur le trône d'Angleterre. Le mariage, qui fut l'occasion pour Édouard de faire hommage de son duché de Guyenne au roi de France, fut célébré à Boulogne. Puis les époux repassèrent le détroit et s'installèrent à Londres.

En cette même année 1308, Philippe le Bel présida à Poissy, devant toute sa cour, les funérailles de son dernier fils, Robert, âgé de douze ans.

De 1309 à 1313, Jeanne, l'épouse de Philippe le Long, met au monde quatre filles. C'est le signe que le couple vit maintenant dans l'intimité. Les dates de naissance sont mal connues. La première est baptisée sous le nom de Jeanne, comme sa mère et comme sa grand-mère paternelle. Elle est aussitôt fiancée à Eudes de Bourgogne, frère du duc Hugues V. Celui-ci a accédé à la dignité ducal à la mort de son père Robert II, en 1306. L'un et l'autre sont ainsi les frères de Marguerite, femme de Louis le Hutin. La politique de rapprochement entre les deux Bourgogne prend un nouvel essor. En 1315, Hugues V mourra sans postérité, et Eudes IV deviendra duc. À son mariage, la nouvelle Jeanne se trouvera la belle-sœur de son oncle Louis de Navarre. Mieux encore, elle deviendra, de façon inattendue, la belle-sœur de Philippe VI, futur roi de France. En effet, Jeanne, celle-ci sœur de la reine Marguerite et du duc Eudes IV, épouse en 1313 Philippe de Valois, fils du comte Charles de Valois, frère de Philippe le Bel et oncle de Philippe le Long. En 1328, à la

## *SOUS PHILIPPE IV LE BEL*

mort de Charles IV le Bel, qui sonnera l'extinction de la dynastie des Capétiens directs, Philippe de Valois sera proclamé roi de France sous le nom de Philippe VI. Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe le Long, aura bientôt pour petit-neveu le roi Jean II le Bon.

La seconde fille de Philippe et de Jeanne, née environ un an après la première, fut nommée Marguerite, et aussitôt fiancée à Louis de Nevers, âgé de six ans, qu'elle épousera en 1320 et qui succédera deux ans plus tard à son père comme comte de Flandre.

La troisième fille de Philippe le Long, née probablement en 1312, s'appela Isabelle, comme sa tante la reine d'Angleterre. Elle épousa en 1323 Guigues VIII, dauphin du Viennois. C'était un parti enviable dans la mesure où les dauphins, c'est-à-dire les comtes du Dauphiné, hier vassaux des rois de Bourgogne, étaient devenus indépendants. Ce mariage préparait une union du Dauphiné à la couronne de France, qui aurait lieu en 1343. Et déjà Guigues VIII se montrait un capitaine dévoué à Charles IV et à Philippe VI. Mais il fut tué en 1330 en combattant le comte de Savoie. Isabelle, veuve à dix-huit ans, se remaria quelques années plus tard avec le sire de Faucigny, petit seigneur de la comté de Bourgogne. De ces deux unions, elle n'eut aucune descendance.

La quatrième fille de Philippe le Long, née probablement en 1313, baptisée Blanche du nom de sa tante maternelle, demanda le voile au monastère des clarisses de Longchamp, fondé par Isabelle, sœur de saint Louis. Elle s'y éteignit en 1358.

La comtesse Jeanne mit ensuite au monde successivement deux fils, Louis et Philippe, qui moururent au berceau. Après ces deux décès, leur père, qui avait soutenu pour son propre avantage le mythe de la loi salique, ne pouvait plus transmettre sa couronne à sa progéniture.

En 1311, Philippe le Bel constata qu'il n'avait pas accordé des apanages aux princes ses fils. Ses prédécesseurs avaient

## PHILIPPE V

pourtant pris ce soin. Louis IX (son père Louis VIII avait régné trop peu longtemps pour cela) avait accordé à ses frères des fiefs importants : à Robert l'Artois, à Jean, puis à Charles après la mort de Jean, l'Anjou et le Maine ; à Alphonse le Poitou et l'Auvergne. Ainsi avait-il agi pour ses fils, frères de Philippe III : à Pierre les comtés d'Alençon et du Perche, à Robert celui de Clermont. Philippe III avait donné à son fils Charles, frère de Philippe le Bel, le comté de Valois.

En 1311, Philippe le Long se trouvait, du chef de sa femme, comte de Bourgogne, et héritier de l'Artois, sans avoir reçu aucun apanage de son père. Ces sortes de fiefs non héréditaires, destinés à revenir à la Couronne, étaient pourtant nécessaires à des princes, à la fois pour leur prestige et pour leur assurer un train de vie digne de leur position au milieu de la noblesse.

À Louis le Hutin, fils aîné, devait revenir le royaume. Il se trouvait en outre roi de Navarre. Il n'avait donc pas besoin de terres supplémentaires. À Philippe, prince puîné, le roi se résigna à accorder le comté de Poitiers, qui avait été l'apanage d'Alphonse, frère de saint Louis. Consentement limité : cette grande province ne comprenait plus ni l'Auvergne, ni la Marche (ce dernier comté devant être dévolu à Charles le Bel). En outre, le roi en avait soustrait l'importante seigneurie de Lusignan, et celles de Château-Larcher, de La Mothe-Saint-Héray, de Prahecq, de Cherveux, de Sanxay, de Châteauneuf et de Jarnac. Non seulement les revenus de ces domaines continuaient à être perçus par les agents du roi, mais celui-ci plaça à la tête du comté lui-même un sénéchal qui le gouvernait en son nom. Toujours la domination et la rapacité.

En 1313, Philippe le Long fut adoubé chevalier. Ce ne fut pas une cérémonie exceptionnelle, en faveur d'un cas personnel : le roi créa ce jour-là une fournée de nouveaux chevaliers, parmi lesquels ses trois fils, son neveu Philippe de Valois, Robert d'Artois et deux cents autres jeunes nobles. On ne pouvait imaginer plus grand mépris du roi pour ses fils, qu'il confondait parmi les jeunes gens de leur âge.